

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15-2025
SÉANCE DU 1er AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, M. Marcel COSTE, Mme Martine BASSAGANAS, M. Auguste BOTTIN, M. Jean-François FABRE, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, M. Vincent POCH, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR, Mme Marie-Anne MULLER à Mme Christine GUIRAUD, Mme Dominique CAYROL à Mme Martine BASSAGANAS, Mme Maguy GAGO à M. Marcel COSTE, Mme Ann DENIS à M. Jean-François FABRE

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Olivier CAMREDON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Louis FOUR

OBJET : Répartition des subventions communales 2025 aux associations loi 1901

Monsieur Marcel COSTE informe l'assemblée qu'une somme de 25 000 € est inscrite au budget primitif 2025, à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », pour être répartie entre les associations loi 1901.

Il propose de répartir cette somme pour 2025 comme suit :

ASSOCIATIONS LOI 1901	SUBVENTION 2025
Comité des Fêtes de Saint-Nazaire	2 750 €
Foyer rural	375 €
ASC Saint Nazaire Football	4 200 €
Gymnastique volontaire	500 €
FNACA	200 €
ASC Tennis	500 €
Yoga Qi Gong et Taiji Quan	200 €
Badminton	1 300 €
Atelier de l'Étang	300 €
ADMR	300 €
Un point c'est tout	350 €
Donneurs de sang	400 €
Secours populaire	100 €
Les amis des chats de Cabestany	350 €
Karting	400 €
Dojo du soleil catalan	500 €
Les ateliers de Béa	300 €
Billard club nazairien	400 €
Oyat Nazairien	250 €

Club Amitiés et Loisirs	400 €
Le Bouchon d'Or	450 €
Rando Marche Saint Nazaire	400 €
Le Comité des Axurits	2 750 €
MC Dance	1 000 €
Ritourn'elles	350 €
D.CLICK	500 €
SNAC	500 €
Radio Evangile	200 €
Taekwondo Passion	300 €
Singer class	200 €
Jeunes pompiers	350 €
Les restaurants du chœur	200 €
DIVERS (subventions à répartir ultérieurement)	2 725 €
TOTAL	25 000 €

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20250401-D1540004
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 adopté en séance du conseil municipal du 1er avril 2025

Considérant les demandes de subventions déposées par les associations loi 1901 et l'analyse de celles-ci,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, étant précisé que M. Rodolphe LAFFONT n'a pris part ni au débat, ni au vote :

ADOpte la proposition de répartition des subventions communales 2025 aux associations loi 1901, telle qu'exposée ci-dessus.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2025 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS
ID

Signature
numérique de
JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2025.04.02
14:52:37 +02'00'

Jean-Claude TORRENS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).